

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine -
PAUZAT Yves - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole -
GRANDJEAN Olivier - **DEMNET** Julien

ABSENTS : **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Nicole BERGER) - **DAVID** Déborah (pouvoir donné à Claudine DEHAYS) - **LAVERNHE** Patrice (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) - **MAGADOUX** Sylvain (pouvoir donné à Julien DEMNET)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025.

⇒ Adoption à l'unanimité

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le groupement de commandes pour la vérification des installations techniques.

⇒ Adoption à l'unanimité

GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX VERIFICATIONS PERIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES.

Le marché public de service relatif aux vérifications périodiques des installations techniques arrive à échéance en janvier 2026. En vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de la prestation, Madame la Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à ce groupement avec 8 autres communes et la Communauté de communes.

⇒ Adoption à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT RGPD AVEC LA SOCIETE GAIA ET RECONDUCTION DE LA MISSION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Madame la Maire rappelle que, dans le cadre de la démarche de conformité de la commune au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un contrat avait été conclu avec la société GAIA, et propose son renouvellement afin d'assurer la continuité du suivi des obligations légales en matière de traitement et de protection des données personnelles.

Le coût de cette prestation s'élève à 358,00 € HT par an. Le contrat est signé pour une durée de 5 ans.

⇒ Adoption à l'unanimité

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'un administré, qui souhaite rester anonyme, a pris contact avec la Fondation du Patrimoine pour faire un don de 3 000 € à la commune de Saint-Paul pour aider au financement des travaux de rénovation des murs intérieurs de l'église.

Pour percevoir ce don anonyme, la commune doit :

- signer une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine ;
- attester qu'aucune subvention publique n'a été sollicitée et que le coût des travaux incombe totalement à la commune ;

⇒ Adoption à l'unanimité

CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE NOS AMIS PENSION ET FOURRIERE POUR L'ENLEVEMENT ET LA GARDE DES ANIMAUX

Madame la Maire rappelle que le code rural oblige chaque commune à disposer d'une fourrière communale ou de contractualiser avec un service de fourrière externe.

La commune signait annuellement une convention avec la SPA de Couzeix pour assurer les missions d'enlèvement, de garde, de soins, recherche des propriétaires, etc.

Madame la Maire propose, cette année, de conventionner avec l'entreprise « Nos Amis Pension et Fourrière », fourrière agréée, dont le siège social est situé à Meilhards pour un coût de 1,10 € par habitant (moindre que le coût de la SPA).

⇒ Adoption à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission des charges transférées doit, entre autres, valider les impacts financiers lorsqu'une commune adhérente transfère une compétence.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 septembre 2025 afin de statuer sur l'évolution des charges transférées, liée aux linéaires de la voirie et des chemins de randonnée inscrits au PDIPR, et à la participation au PETR Monts et Barrages.

Pour la voirie, le montant - inchangé - des charges transférées s'élève à 7 843,50 € pour un linéaire de 3 735 m.

Pour les chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée), la charge transférée est de 1 432,25 € pour un linéaire de 28 645 m.

Pour la participation au PETR Monts et Barrages, le montant des charges transférées s'élève pour Saint-Paul à 12 019,85 € (augmentation de + 0,50 € / habitant).

Le nouveau montant total des charges transférées pour la commune de Saint-Paul s'élève à 76 244 €.

⇒ Adoption à l'unanimité

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG.

Madame la Maire donne lecture de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-bourg :

Le présent avenant concerne 2 points du marché initial :

- La mission AVP était incluse dans la tranche ferme, et concernait l'ensemble de l'aménagement du bourg. Cela avait été prévu ainsi pour répondre au cahier des charges exigé par l'Etat pour le dépôt des subventions. Le projet est découpé en plusieurs phases opérationnelles. La mission AVP est donc scindée secteur par secteur d'étude, et intégrée dans chacune des phases.
- Suite aux échanges entre le titulaire du marché et le maître d'ouvrage après la réalisation des études préliminaires, les périmètres d'étude de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 sont modifiés comme suit :

- Marché initial :
 - Périmètre de la tranche ferme : Avenue de Limoges
Route de Linards
Parking Rue des Erables
 - Périmètre de la tranche optionnelle n° 1 : Parvis de la Mairie
Rue Jean-Paul Lafay
- Marché modifié :
 - Périmètre de la tranche ferme : Avenue de Limoges
Parvis de la Mairie
Rue Jean-Paul Lafay

- Périmètre de la tranche optionnelle n° 1 : Route de Linards
Parking Rue des Erables

Cette modification ne change pas le périmètre de l'ensemble de l'étude de l'aménagement du bourg.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à chacune de ces 2 tranches est ainsi modifiée :

Enveloppe prévisionnelle (HT)	Marché initial	Marché modifié
Tranche ferme	385 000 €	390 000 €
Tranche optionnelle n° 1	105 000 €	100 000 €
Montant TF + TO1	490 000 €	490 000 €

⇒ Adoption à l'unanimité

TARIFS LIES AUX CHARGES D'ENTRETIEN DES SALLES COMMUNALES

Madame la Maire propose les tarifs ci-dessous quand le ménage et le tri des déchets n'est pas fait correctement lors des locations des salles communales :

Nettoyage simple	120 €
Nettoyage approfondi	200 €
Tri des déchets mal ou partiellement effectué	150 €

La notion de « nettoyage simple » ou « nettoyage approfondi » sera laissée à la seule appréciation de la personne qui effectuera l'état des lieux pour le compte de la commune.

Ces tarifs sont mentionnés dans le règlement intérieur de location qui est remis à chaque utilisateur contre signature.

Madame la Maire rappelle que chaque association communale bénéficie de la gratuité de la salle des fêtes une fois par an.

Pour tout prêt supplémentaire au cours de l'année, il est proposé un tarif de 150 €.

⇒ Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Travaux école : Suite à un problème sur des dalles du faux plafond du dortoir, des devis ont été demandés pour refaire les plafonds de l'ensemble des salles de l'école du bas. Devis incluant l'installation d'une isolation performante. Les travaux pourraient se dérouler en octobre pendant les vacances scolaires.

Plan Local d'Urbanisme : Conformément au planning établi avec le bureau d'études Karthéo, le conseil municipal devrait arrêter le PLU en décembre. Une réunion avec les Personnes Publiques Associées, et une réunion publique seront organisées mi-novembre.

Aire de bivouac : Une commission d'élus s'est créée pour travailler sur ce projet.

Projet de centrale agrivoltaïque au sol à Chabrely : l'enquête publique, diligentée par le Préfet, devrait avoir lieu du 17 novembre au 19 décembre 2025.

Graines au vent : 11 et 12 octobre. Balade « cueillette sauvage », atelier participatif dans le cadre de l'économie circulaire (fabrication de sacs en tissu pour les commerces de Saint-Paul), soirée astronomie, participation d'artisans, de la fédération de pêche, expositions, troc de plantes et de graines ...

La séance est levée à 23h00.